

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Orange</b>	Arrdt	<b>19<sup>ème</sup></b>
Nom de site	RUE_MANIN	Numéro	80178U8
Adresse du site	<b>49, avenue Simon Bolivar</b>	Hauteur	R + 8 (36 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	<b>Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G avec changement d'antennes.</b>		
Complément d'info	Site comportant quatre antennes dont deux inactives sur deux azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>24/03/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine	<b>10/04/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine	<b>15/06/2020</b>

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, l'opérateur est conduit à modifier un relais sur la terrasse de l'immeuble dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Deux des quatre antennes seront rendues inactives. Renforcement des fréquences ( <b>ajout 700MHz</b> ) d'un site existant en 2G/3G/4G ( <b>fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz</b> ). L'orientation des antennes est 210° et 310°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	8° à 12°
Estimation	<b>210° &lt; 3V/m ; 310° &lt; 5V/m</b>	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

#### Incidence visuelle

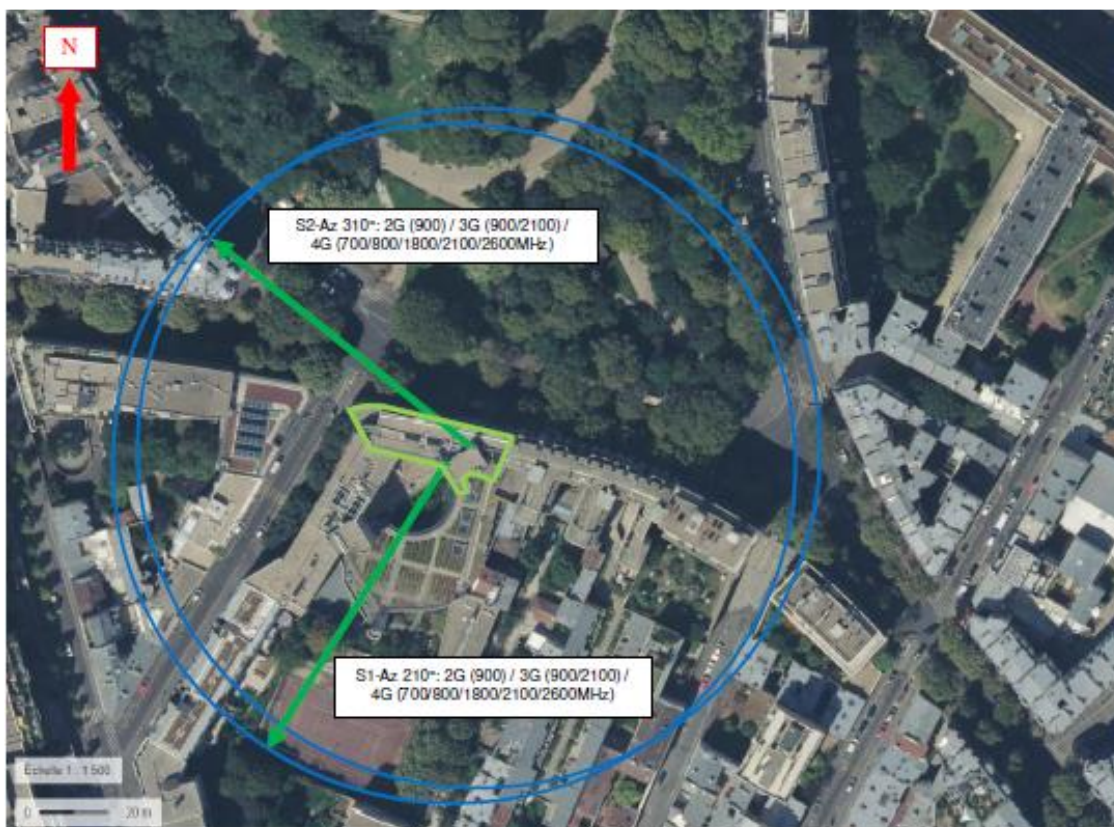
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 4 antennes existantes par 4 nouvelles antennes, dont 2 antennes devenant inactives.
Zone technique	Des modules seront installés à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	34,60 m pour les antennes actives 35,30 m pour les antennes inactives

<b>Date :</b>	<b>Conformité du dossier</b>
---------------	------------------------------

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	---

### Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

### Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 19.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 310°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50m.



	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau maximal	Entre 2 et 3 V/m	Entre 4 et 5 V/m
Hauteur	19.50 m	28.50 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

**Vue des Antennes Avant/Après**

**Etat de l'existant :**



**Etat projeté :**



## Vue des Azimuts

AZIMUT 210°



AZIMUT 310°

